ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᑭᖅᑕᐅᓂᑦᑎᓂᕗᑦ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Nunavut (Cela n'inclut pas Kinngait et Coral Harbour)

Le 29 septembre 2021

À partir du 29 septembre, les mesures de santé publique suivantes s'appliquent :

Rassemblements

- Les rassemblements extérieurs ne sont soumis à aucune restriction.
- Les rassemblements à l'intérieur sont limités au nombre de personnes habitant le logement, plus 15 personnes.
- Il faut maintenir une distance de deux mètres en public avec les personnes qui ne sont pas des résidents d'un même logement.
- Les salles communautaires et les espaces de conférence, ainsi que les installations du gouvernement et des organisations inuites, pour des activités telles que les mariages ou les funérailles, sont limités à 100 personnes ou à 75 % de leur capacité.
- Tous les autres rassemblements intérieurs ailleurs que dans les habitations sont limités à 50 personnes ou à 50 % de leur capacité.

Masques :

- Le port du masque est obligatoire.

Restauration et établissements autorisés

- Les établissements de restauration et les débits de boisson peuvent ouvrir à 75 % de leur capacité.
- Les personnes dans une file d'attente doivent maintenir une distance de deux mètres entre elles. La file ne peut compter qu'un maximum de 10 personnes, peu importe le moment.

Entreprises

- Toutes les entreprises et organisations à but non lucratif et à but lucratif qui exercent des activités peuvent ouvrir, mais elles doivent mettre en place une distanciation physique de deux (2) mètres.
- Toute entreprise ou organisation à but non lucratif ou lucratif qui ne peut, en raison de la taille des lieux, faire respecter une distanciation physique de deux mètres, doit limiter à 10 le nombre de clients dans le bâtiment.
- Tous les projets de construction en cours peuvent se poursuivre dans le respect des restrictions en place.
- Le port du masque est obligatoire dans toutes les entreprises et tous les organismes à but lucratif ou non lucratif exerçant des activités.
- Taxi passagers multiples si le premier client y consent et si tout le monde porte un masque.

Pour prendre connaissance des dernières informations concernant la COVID-19 et des mises à jour des différents ministères du GN dans toutes les langues, consultez les pages suivantes : https://www.gov.nu.ca/fr/sante/information/covid-19-nouveau-coronavirus et https://www.gov.nu.ca.

INUK | ENG | IKW | FRE INUK | ENG | IKW | FRE

Praticiens agréés et prestataires de services personnels

- Les vétérinaires et les psychologues peuvent exercer leurs activités.
- Le counseling de groupe et les groupes de soutien sont limités à 20 personnes.
- Les bureaux de services personnels, comme la chiropractie et la massothérapie, peuvent ouvrir.

Établissements de soins de longue durée, centres de soins continus et foyers d'accueil médicaux

- Les établissements de soins de longue durée, les centres de soins continus et les foyers d'accueil médicaux peuvent recevoir au maximum 2 visiteurs de leur famille immédiate; le port du masque est obligatoire pour les visiteurs âgés de plus de 4 ans.

Loisirs et groupes communautaires

- Les arénas sont ouverts à 50 personnes ou à 50 % de leur capacité.
- Les centres de loisirs et les gymnases peuvent accueillir jusqu'à 25 personnes ou jusqu'à 50 % de leur pleine capacité. Les séances de groupe ne doivent pas dépasser 25 personnes.
- Les piscines publiques peuvent accueillir des séances de baignade de groupe, pourvu que cela ne dépasse pas 25 personnes.
- Les théâtres sont ouverts à 100 personnes ou à 75 % de leur capacité.
- Les bibliothèques, les galeries et les musées sont ouverts. Le nombre total d'occupants, y compris les participants, le personnel des installations et les spectateurs dans l'établissement ne doit pas dépasser vingt-cinq (25) personnes ou 50 % de la capacité. Les visites guidées de groupe sont limitées à dix (10) personnes.
- Les lieux de culte sont ouverts et peuvent accueillir jusqu'à 100 personnes ou jusqu'à 75 % de leur pleine capacité.
- Toutes les aires de jeu publiques, les parcs municipaux, les parcs territoriaux et les réserves de parcs territoriaux peuvent ouvrir.
- Les sports d'équipe en plein air et les sports d'équipe intérieurs peuvent reprendre.

Pour prendre connaissance des dernières informations concernant la COVID-19 et des mises à jour des différents ministères du GN dans toutes les langues, consultez les pages suivantes : https://www.gov.nu.ca/fr/sante/information/covid-19-nouveau-coronavirus et https://www.gov.nu.ca.

INUK | ENG | IKW | FRE INUK | ENG | IKW | FRE